

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022 à 19 h 30

Date de la convocation : 26/09/2022

Nombre de Conseillers : 8

en exercice : 8

en présence : 6

en absence excusée avec pouvoir : 2

en absence excusée : 0

votants : 8

Le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etaient excusés : PAILLARD Gérald, POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Signature du Procès-Verbal de la dernière réunion du 5 septembre 2022
- Élection d'un conseiller délégué chargé des questions de sécurité
- ONF, Coupe de bois 2023 et délibération
- Renouvellement du bail de la parcelle C190
- Décision modificative n°2
- RIFSEEP
- Projets 2023 : chapelle, lavoir et places de cimetière
- Sapin et décorations de Noël
- Fleurissement
- Informations et questions diverses

I - PV du 5 septembre 2022 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 septembre dernier suite à l'envoi pour lecture de ce document qui leur avait été fait avant le conseil de ce jour.

II – Modification d'ordre du jour – Délibération 2022-28

Mme le maire a réglé le paiement de travaux de serrurerie urgents sur la porte de la salle des fêtes, pour un montant de 180 €.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour que le remboursement lui soit effectué.

III - Élection d'un conseiller délégué chargé des questions de sécurité :

Marc HANNOYER, sergent-chef au SDIS d'Arnay-le-Duc, se propose d'être le correspondant incendie et secours.

- Le conseil municipal élit à ce poste, à l'unanimité, Marc Hannoyer également conseiller municipal.

IV- ONF, Coupe de bois 2023 – délibération 2022-29

L'ONF propose de mettre en affouage pour la campagne 2022-2023, la parcelle 32B.

- Le Conseil Municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette de cette parcelle.

Pour compléter le volume de l'affouage, du bois pourrait être pris sur les parcelles 336 et 338 des bois communaux. Les garants du bois vont prendre contact avec l'ONF qui agira en tant que prestataire sur ces parcelles, pour identifier et marteler les arbres à couper.

V - Renouvellement du bail de la parcelle C190 – délibération 2022-30

Cette parcelle, donnée autrefois au CCAS clos en 2020, revient à la commune qui peut maintenant établir à son nom le bail.

Ainsi un nouveau bail est établi à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans au locataire qui avait la jouissance de cette parcelle.

Pour information, le montant du fermage est de 163,39 €.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de ce bail.

VI- Décision modificative n°2 :

Un point effectué sur le budget 2022 montre un déficit au niveau du compte 64-13 « Personnel », à hauteur de 4000 €. Le manque de provisions s'explique par des augmentations de personnel non prévues (temps de travail du cantonnier, changement de statut de la secrétaire, coût salarial,...). L'écart sera corrigé en débitant cette somme du compte 611 « Prestation de service ».

- Le Conseil Municipal donne son accord sur cette écriture comptable.

VII- RIFSEEP :

Ce régime concerne les primes annuelles des agents territoriaux. Appliquées de façon annuelle jusqu'à présent, elles vont devoir l'être mensuellement à la demande du Centre de gestion.

Le conseil municipal donne son accord sur ce nouveau mode de rémunération.

VIII- Projets 2023 :

- Le projet Voirie, déposé fin septembre, attend l'accord de la DDT : chemin du Grand Nanteux, création de trottoirs sur une partie de la D36 et bénéficie d'amendes de police pour la signalisation.
- Chapelle, lavoir : A la suite des recommandations du CAUE, une réunion aura lieu, sur place, le 10 octobre, avec l'architecte du patrimoine pour définir une feuille de route en vue de la réhabilitation de ce patrimoine.
- Cimetière : Le recours à un prestataire ayant l'autorisation d'utiliser des produits efficaces pour rendre propre le cimetière, est envisagé. Et, pour quelques tombes en abandon et dans un état très délabré, un marbrier sera sollicité pour enlever tout ornement et les rendre « anonymes ».
- Energie : Pour pallier le futur coût de l'énergie, une étude sera faite pour équiper nos bâtiments publics de panneaux photovoltaïques/pompe à chaleur.

IX- Sapin et décorations de Noël :

La décoration de l'an dernier sera reconduite. Seule, la bascule s'ornera de guirlandes électriques.

X- Fleurissement :

La sécheresse particulière de cet été et l'interdiction d'arroser nous conduit à abandonner la majorité des jardinières et de leurs plantes annuelles. Nous nous orienterions vers la création ou la remise en forme de parterres de fleurs composés de vivaces.

XI- Informations diverses :

Les travaux d'installation de la fibre ont pris du retard et ne sont pas toujours effectués correctement. Pas de nouvelle date de mise à disposition annoncée.

La carte Avantages Jeunes permettant des réductions dans le domaine de la culture, des loisirs ou du sport, commandée en mai dernier, est mise à disposition des familles à la mairie.

Clôture de la séance à 22 h.